

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 6 décembre par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 12 décembre 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Martial VINCENT à Laurence PORTE, Dominique ALAINE à Danielle MATHIOT, Jordan LE CARO à Maryse NADALIN, Fabien DEBENATH à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Marc GALZENATI

Absent excusé : Bernard NICOLAS (ayant quitté la séance à 20h)

Absents : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Bruno DIANO, Maryline DECOURSIERE

2024.101 – Création d'un emploi permanent de Technicien Territorial à temps complet

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,
- le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
- le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- l'arrêté n°2021-438 relatif aux lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels,
- l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude établie par le Centre de Gestion 54 en date du 24/10/2024,

Considérant :

- qu'un agent contractuel de la Collectivité est lauréat du concours de Technicien Territorial,
- que l'étude de son dossier est conforme aux lignes directrices de gestion définies par la Collectivité,
- que les missions exercées par l'agent sont en adéquation avec le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- la valeur professionnelle de l'agent et son investissement au sein de la Collectivité en sa qualité de Gestionnaire Etudes et Travaux,

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 021-212104251-20241213-DEL_101_2024-DE



Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **crée** – à compter du 1^{er} janvier 2025 - 1 emploi permanent de Technicien Territorial à temps complet

Il est précisé que l'emploi de Technicien Principal de 2^{ème} classe laissé vacant suite à cette nomination sera supprimé par le Conseil Municipal.